



CC du Pays de Château-Gontier (Siren : 245300447)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Château-Gontier-sur-Mayenne
Arrondissement	Château-Gontier
Département	Mayenne
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	28/12/1999
Date d'effet	01/01/2000

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Philippe HENRY

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de ville et de pays
Numéro et libellé dans la voie	23 place de la République
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	53200 CHATEAU-GONTIER
Téléphone	02 43 09 55 55
Fax	02 43 07 96 82
Courriel	chateau-gontier@cc-chateau-gontier.fr
Site internet	www.cc-chateau-gontier.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	31 400
-----------------------------	--------

Densité moyenne 92,85

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
53	Bierné-les-Villages (200084648)	1 282
53	Château-Gontier-sur-Mayenne (200084655)	17 663
53	Châtelain (215300633)	492
53	Chemazé (215300666)	1 396
53	Coudray (215300781)	883
53	Daon (215300898)	496
53	Fromentières (215301011)	857
53	Gennes-Longuefuye (200084614)	1 355
53	Houssay (215301177)	491
53	La Roche-Neuville (200084689)	1 202
53	Marigné-Peuton (215301458)	563
53	Ménil (215301508)	993
53	Origné (215301722)	427
53	Peuton (215301789)	238
53	Prée-d'Anjou (200076123)	1 476
53	Saint-Denis-d'Anjou (215302100)	1 586

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 27

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte et traitement des déchets ménagers. Déchetteries et recyclage des déchets.</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Autres actions environnementales <i>Aménagement paysager des zones communautaires et des abords des rocades. Globalement, engager ou accompagner toutes les actions préventives contribuant à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. Mettre en oeuvre ou participer à toute action contribuant à atteindre les objectifs fixés par le concept de développement durable dans son volet environnemental. Mise en oeuvre d'une politique globale de protection, de restauration et de valorisation du paysage.</i>
Sanitaires et social
- Action sociale <i>gestion d'une crèche communautaire et soutien à la halte garderie d'intérêt communautaire "la cigogne" et soutien à l'association d'accueil parental "câlins malins". Mise en oeuvre et gestion d'un réseau d'assistantes maternelles aides et subventions aux associations caritatives reconnues d'utilité publique par l'Etat ou développant des actions intéressant l'ensemble du territoire communautaire participation au centre local d'information et de coordination (CLIC) gérontologique en collaboration avec les différents acteurs oeuvrant dans ce domaine création et gestion d'une épicerie</i>

sociale communautaire destinée à apporter une aide alimentaire s'inscrivant dans une démarche d'insertion actions d'aide à la constitution et à la gestion du patrimoine en faveur de l'accueil, de la formation et de l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées gestion d'un centre communautaire d'accueil d'urgence (CAU) pour les personnes sans domicile fixe

#### Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance. programmes d'actions définis dans le contrat de ville notamment l'adéquation entre les demandes et les offres d'emplois, en relation avec les administrations et organismes chargés de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle. Adhésion au syndicat mixte pour l'apprentissage en Mayenne.

#### Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales (commerciales). Toute modification du périmètre des zones d'activités communautaires existantes, ou toute création de nouvelles zones d'activités communautaires, est fixée par délibération du conseil communautaire. A contrario, toutes les autres zones d'activités artisanales et commerciales seront de compétence communale. Gestion du parc de bâtiments professionnels situés dans les zones communautaires. Promotion, commercialisation immobilière et toutes actions visant au développement économique du Pays de Château-Gontier. Implantation et construction de nouveaux ateliers relais dans les zones communautaires. (ZI nord de Bazouges, ZI ouest de Bazouges, ZA de la Mulonnière, ZA de la Fougetterie, ZI est de Bellitourne, ZA de la Sargerie, ZA de saint-Fort, ZA de Bierné, ZA de Châtelain, ZA de Saint-Denis-d'Anjou)

#### Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs bibliothèque et médiathèque centrale et communautaire et soutien au réseau des bibliothèques rurales école de musique, de danse et d'arts visuels communautaire existante centre culturel des ursulines et chapelle du Géneteil gestion et animation des collections du musée du pays de Château Gontier contribuer avec les communes et les autres acteurs du territoire à la diversité de l'offre culturelle locale, ainsi qu'à la création et à la diffusion artistique et littéraire par le soutien apporté dans ces domaines aux spectacles et expositions via le théâtre, la danse, la musique, les arts visuels et le cinéma - Equipements : - gestion du patrimoine communautaire existant, à la date du 1er janvier 2003, et répondant strictement à cette même date à deux des trois critères suivants : équipements à vocation unique sur le territoire, équipements fréquentés par les scolaires du second degré et équipements utilisés par les clubs de niveau régional. - dépenses d'investissement pour les équipements futurs appelés à être utilisés par des associations sportives dont le subventionnement relève de la CC. Autres actions: - attribution des subventions par la CC aux clubs de niveau régional minimum ou s'il s'agit d'un sport à vocation unique sur le territoire communautaire.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire enseignement du second degré - dépenses d'investissement pour les seules opérations en cours à la date du 1er janvier 2003 et jusqu'à la liquidation de celles-ci (remboursement des emprunts en cours, encaissement et versement des participations extérieures) interventions au bénéfice des établissements secondaires d'enseignement général ou professionnel sous réserve des compétences dévolues en la matière au département et à la région enseignement primaire et élémentaire : en complément des communes, soutien ponctuel à des opérations intéressant tout ou partie des écoles du pays assumer les compétences dévolues aux communes en matière de médecine scolaire (fonctionnement du centre médico-scolaire du pays) assurer la concertation entre les communes membres en vue de tendre vers une harmonisation des politiques communales dans les domaines de l'enseignement primaire et élémentaire.

#### - Activités culturelles ou socioculturelles

animations pour les jeunes : - coordination de l'ensemble des animations et politiques jeunesse mises en place sur le territoire communautaire par les autres acteurs institutionnels ou associatifs intervenants dans ce domaine - organiser ou contribuer à l'organisation d'actions à destination des jeunes du pays, de 13 à 18 ans. Les mouvements de scoutisme relèveront du champ d'intervention des communes accès des jeunes à l'information : faciliter par toute action l'accès des jeunes à l'information via des centres de ressources liés à la santé, la culture, la formation professionnelle, les loisirs...

Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Schéma de cohérence territoriale</i>
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Constitution de réserves foncières <i>Constitutions des réserves foncières nécessaires à la réalisation des projets communautaires de toute nature</i>
- Organisation des transports non urbains <i>gestion de transports de personnes sur le territoire communautaire. L'exercice de cette compétence s'entend à l'exclusion des attributions dévolues en la matière à la région et au département, sauf dispositions conventionnelles particulières approuvées par le conseil de communauté</i>
- Etudes et programmation <i>possibilité d'instaurer une prestation gratuite de services, en matière d'instruction des autorisations du saol, au bénéfice des communes membres dotées d'une compétence propre en la matière</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Développement, promotion et animation touristique. Equipements touristiques d'intérêt communautaire, qui sont : - le camping du Parc de Château-Gontier, - le port de Château-Gontier, - le camping, la base de loisirs et la halte-fluviale de Daon. Toutes actions contribuant à accroître et conforter la fréquentation touristique dans le Pays de Château-Gontier.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>études visant à analyser, à développer et à améliorer l'habitat sur le territoire de la communauté (PLH)</i>
- Politique du logement non social <i>mise en place d'outils prospectifs sur le développement et l'évolution du parc de logements</i>
- Politique du logement social <i>politique du logement social par la négociation des dotations et de leur répartition sur le territoire de la CC politique du logement des jeunes, notamment FJT</i>
Autres
- Gestion d'un centre de secours <i>contingents SDIS, y compris ceux des communes défendues par un centre de secours hors territoire adhérentes à la CC adhésion aux associations de protection civile</i>
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>Exercer les compétences des collectivités membres en matière d'établissement et d'exploitation des réseaux soumis aux dispositions des articles 34 et suivants de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, étudier toute question relative à la création et à l'exploitation d'un réseau établir ou faire établir et exploiter par quelques modalités que ce soit, un réseau tel que soumis aux dispositions de la loi précitée; délivrer toute autorisation d'établissement d'un réseau tel que soumis à ladite loi; proposer au conseil supérieur de l'audiovisuel (ou toute autorité de gestion compétente) la délivrance d'une autorisation d'exploitation exploiter tout service d'intérêt local susceptible d'être distribué par un réseau tel que défini aux points 1 et 2 gestion globale des projets de développement en matière de technologie, d'information et de communication (NTIC)</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>structure d'accueil des gens du voyage</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>+ compétence maison de santé</i>
- Autres <i>création et gestion d'une fourrière communautaire destinée à recueillir les animaux errants capturés et amenés en garde par les communes membres de la CC. La délibération décidant la mise en oeuvre initiale de cette compétence devra être approuvée par le conseil de communauté. la cc gère collectivement les politiques contractuelles concernant l'ensemble des communes membres</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
53	SM pour l'apprentissage en Mayenne (255300527)	SM fermé	190 807
53	Mayenne Très Haut Débit (200061778)	SM ouvert	317 742
53	Syndicat de bassin de la Taude (200079499)	SM fermé	75 599
53	Syndicat du bassin de l'Oudon (200077881)	SM fermé	299 221

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)